



## Déclaration Liminaire – CAP Locale Liste d’Aptitude de C en B

Aujourd’hui, le gouvernement continue son travail de sape des droits des salariés. Ces attaques tous azimuts créent un contexte anxiogène. La réforme des retraites, au nom d’une pseudo-égalité et contre les différents régimes existants, veut faire table rase de ces conquies sociaux par un nivellement par le bas.

La Loi de la Transformation de la Fonction Publique met à mal le statut du fonctionnaire et permet le recours massif aux contractuels.

Enfin à l’ouverture de cette CAP Locale de la liste d’aptitude de C en B, l’annonce des suppressions de postes toujours aussi importantes au Ministère des Finances accentue l’inquiétude sur le devenir des promotions.

La CGT FiP fait le constat, qu’au quotidien, les collègues cadres C dans les services sont de plus en plus souvent amenés à réaliser des tâches de B, faute de moyens humains nécessaires. Ce glissement des tâches est sournois. Les agents C ont la conscience professionnelle nécessaire pour prendre cette tâche en charge, mais quand ils souhaitent demander le bénéfice de la promotion par liste d’aptitude, afin d’obtenir la reconnaissance de leur engagement professionnel, la perspective est, malheureusement, plus que limitée. 70 agents ont postulé cette année sur la liste d’aptitude, seulement 7 sont retenus à ce stade. La DGFIP organise sa tombola annelle.

On est donc loin d’une volonté de promotion interne, quelque en soit la voie (concours ou liste d’aptitude) mais nous sommes bien en face d’une volonté de casser du fonctionnaire, dans le cadre d’un rêve libéral de liquidation des services publics au profit du secteur privé.

La CGT FiP rappelle que le concours devrait être la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre le système arbitraire de la liste d’aptitude qui semble privilégié le mérite reconnu par le management en toute opacité, créant la division entre les agents par leur mise en concurrence tout en les mettant à la merci de leur hiérarchie.

Néanmoins, dans le cadre imposé de la Liste d’Aptitude, la CGT FiP revendique :

- l’établissement d’un rapport d’aptitude pour tous les postulants et non seulement pour les candidats classés « excellent »
- une appréciation des critères de « parcours professionnel » et « d’aptitude à la mobilité » vue dans le cadre de l’examen de la « valeur professionnelle » qui n’écarte pas de candidats au parcours professionnel spécifique (agents techniques)
- une plus grande transparence avec l’accès pour les élus des CAP à tous les documents, notamment la fiche d’aide à la sélection prévue dans le guide, afin de préparer, dans de bonnes conditions, la défense des agents.

Pour l’heure nous défendrons l’ensemble des dossiers qui nous ont été confiés afin d’obtenir l’inscription de tous sur la liste des promus.

Les élus CGT Finances Publiques